



Comité Technique Central du 25 avril 2019

Le compte rendu d'EFA-CGC

Le CTC a été présidé par le Directeur Général, assisté du Directeur Général Adjoint, en présence du Directeur des Ressources Humaines et du Chef du Département Relations Sociales et Juridique RH.

Deux déclarations liminaires ont été faites, l'une par le SNUPFEN, l'autre par EFA-CGC ([déclaration liminaire](#)).

Le Directeur Général apporte en réponse les éléments suivants :

- Ses directives sont et seront appliquées : il peut y avoir des erreurs liées au travail dans l'urgence, mais il assume les décisions de ses collaborateurs et s'il y a des recalages à faire il y procédera en bilatéral.
- Il souligne que les cadres sont très souvent mis en cause à tort et qu'il ne l'accepte pas. Tout n'est pas parfait, mais le vocabulaire est excessif lorsqu'on parle de terreur.
- Concernant l'emploi, il indique que les dispositions actuelles sont des mesures « conservatoires » en attente des résultats de la mission et qu'il n'y a pas de « chasse aux fonctionnaires ».
- Concernant la FNCOFOR, le DG s'attache à rétablir le dialogue et à porter un discours positif sur le terrain. Le Ministre de l'Agriculture a annoncé le retrait de la mesure concernant l'encaissement des recettes par l'ONF pour le compte des communes. Indépendamment des avantages qu'elle aurait pu avoir, les conditions permettant son acceptation par les communes n'étant pas réunies, le gouvernement en a tiré les conclusions.
- L'ONF doit faire des efforts de transparence et de communication sur la gestion des forêts domaniales et communales. C'est un « patrimoine commun qui appartient à la Nation » qui doit être géré dans la durée et qui n'est pas actuellement surexploité.
- Outre la communication sur sa gestion, le deuxième enjeu fort pour l'ONF est l'adaptation des essences plantées pour répondre au changement climatique
- Le Ministre de l'Agriculture a apporté un soutien fort à l'ONF, mais ce n'est pas pour autant que celui ne devra pas évoluer, toute organisation figée étant vouée à disparaître.

Nota : sur la question spécifique de la CPS des IAE dont la date avait été repoussée par la DRH du 23 mai au 25 juin (soit après la CAP du MAA), après divers échanges au cours de la journée, le Directeur Général a, en fin de journée, arbitré en la rétablissant à la date initialement prévue dans le respect des règles.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Point sur l'emploi (information) :

Concernant les effectifs, EFA-CGC souligne que dans un contexte global de baisse de 3,8%, seule l'ANET voit ses effectifs augmenter. Or en 2018, la présentation des résultats de l'ANET a montré qu'elle n'a pas atteint ses objectifs de chiffre d'affaire ... dans le même temps les ATX qui ont atteint leur objectif de chiffre d'affaires en 2018 verront leurs effectifs baisser. On préfère mettre les moyens pour entretenir la végétation le long de voies ferrées, plutôt que de réaliser des travaux sylvicoles... EFA-CGC demande qu'un bilan du fonctionnement de l'ANET soit fait, afin le cas échéant que l'organisation soit adaptée au fonctionnement le plus pertinent. Concernant la répartition de la baisse entre les DT, EFA-CGC interroge le DG sur la méthode de répartition.

En réponse le DG indique qu'il n'y aura pas d'autre augmentation au niveau de l'ANET, et qu'effectivement un point sur son fonctionnement est nécessaire. Concernant les effectifs, ils sont basés sur les plafonds d'emploi, sans différence de répartition entre DT. Les recrutements sont enclenchés au maximum du plafond d'emploi.

EFA-CGC souligne qu'en 2019 seuls 12% des fonctionnaires partant en retraite en 2019 seront remplacés par des fonctionnaires. Les autres seront remplacés par des salariés ou non remplacés...

Coûts salariaux :

EFA-CGC souligne le fait que les couts comparés sont donnés CAS pension inclus. Le DGA indique que le CAS pension implique un surcout d'environ 20%. EFA-CGC précise alors que hors CAS pension les coûts moyens sont comparables...

Salaires nets comparés :

EFA-CGC indique que seuls les tableaux par tranches d'âges et par catégories sont pertinents compte tenu des pyramides des âges très différentes entre secteurs (population de fonctionnaires plus âgée que celle des salariés), avec également une réserve à apporter sur le caractère significatif de certaines moyennes pour les salariés (échantillons faibles).

Malgré ces réserves il apparait globalement un écart maximum en début de carrière de 25 % pour les cadres et de 15% pour les non cadres entre fonctionnaires et salariés. Cet écart a tendance à s'estomper pour devenir très faible en fin de carrière (mais avec probablement un problème de forts écarts individuels).

Ce différentiel interpelle au niveau déontologique et n'est pas étranger aux difficultés à garder les cadres débutants dès qu'une première expérience est acquise...

EFA-CGC a souligné que le management par la réduction des coûts a ses limites et qu'il faut revenir aux besoins...

Concernant les recrutements de CATE, le DG annonce pour septembre 2019, la promotion de 24 CATE, 12 par liste d'aptitude et 12 par concours.

Instruction relative aux véhicules (vote) :

La Direction Générale précise que 1 160 véhicules seront remplacés sur 2 ans (580 par an) pour répondre à la problématique d'un parc vieillissant, de 6ans ½ d'âge moyen. Pour ce faire il a été nécessaire de passer par un système de crédit-bail (charges de fonctionnement et non d'investissement) pris en charge directement au niveau DG.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Cet effort financier s'accompagne de la nécessité de rationaliser au maximum la gestion du parc.

Le projet d'instruction fait l'objet de nombreuses évolutions en séance.

En particulier, suite aux remarques unanimes de tous les représentants des personnels, les Assistants de service Social sont intégrés à la liste des personnels justifiant de véhicules dédiés.

Une forme de souplesse à l'initiative des DT est entérinée pour certains personnels (commerciaux, SSR,...)

EFA-CGC souligne que le ratio de « a minima un véhicule pour 5 agents » ne tient pas compte des besoins différents en fonction des services présents sur les sites. Le DG valide une reformulation faisant état de l'adaptation aux missions et à l'utilisation.

Certains passages seront réécrits après vérification des obligations de l'employeur en termes de sécurité.

Moyennant ces modifications, le vote d'EFA-CGC a été favorable.

Résultat du vote : 4 pour, 6 abstentions.

Note sur le classement des postes (vote)

EFA-CGC souhaite rappeler que le classement actuel des postes répond avant tout à une logique de maîtrise de la masse salariale plus que de reconnaissance des savoir-faire « métiers ». Ceci est illustré par différents travers : sous cotation des assistant(e)s forêts vis-à-vis de leurs collègues traitant d'activité marchandes, questions de quotas par service, effets à rebours de réductions de personnels en UT sur la cotation de l'UT...

EFA-CGC rappelle que le classement concerne le poste et non la personne, ni les compétences de la personne (la DRH l'a rappelé à plusieurs reprises lors des échanges en commission) et qu'un poste est de fait concerné par plusieurs CAP. La CAP peut donc être une voie d'alerte de la personne concernée sur la situation de son poste, mais pas l'instance d'examen de sa demande.

Le classement du poste est directement lié aux tâches assurées et donc à l'organisation du travail et des services.

En cela les instances de consultation des personnels concernées, à défaut de commission de reclassement (qui aurait pu être maintenue, même si la loi ne l'impose pas) sont le CT et le CSE.

La consultation de ces instances aurait en outre l'avantage de la transparence concernant les 2 secteurs, sans distorsion.

Sous réserve d'être assorties d'une possibilité de souplesse vis-à-vis des critères nationaux (ce qui semble être le cas au vu de la dernière phrase du paragraphe « annexe 2 ») en cas de réorganisations ou de postes supprimés (possibilités de reclassement de postes en cas d'ajouts de tâches, ou d'entorses aux quotas) elles permettraient de reconnaître des charges de travail supplémentaires.

Le Directeur Général ne retient pas cette proposition.

Les questions de péréquation et de compensation de quotas à l'échelle DT notamment (cf annexe 2) permettront en revanche un peu de souplesse.

Le tableau annexe des classements de postes par catégorie et grade :

Sur proposition d'EFA-CGC, la direction accepte d'enlever la mention « avec réserves » pour les IAE sur poste A1, étant entendu que ces postes ont toute leur légitimité en début de carrière dans le cadre d'un parcours professionnel.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Plusieurs points sont évoqués qui devront être étudiés dans le cadre du travail sur la GPEC :

- distorsions entre secteurs ou corps sont évoqués (cas des CATE actuellement sur poste A2, salariés du groupe F avec des champs de possibilités différents de ceux accessibles aux fonctionnaires)
- création d'un métier A1 pour un poste d'expert RTM (sera abordé au CTC de juillet)
- modalités de mise en œuvre de péréquations

Le vote d'EFA-CGC a été l'abstention en l'état de la note (insuffisante sur certains points).
Résultat du vote : 4 abstentions, 6 contre.

Création de commissions locales de concertation (vote)

La DRH indique que ce projet va dans le sens du dialogue social de proximité préconisé par les IGAPS et doit répondre au besoin issu de la suppression des délégués du personnels (DP) de droit privé suite à la mise en place des CSE. Cette commission se substituera aux commissions syndicales.

EFA-CGC indique que la fonction antérieure des DP ne sera pas totalement remplie de cette manière et qu'il y aura lieu de compléter en interne aux Agences Travaux.
EFA-CGC souligne également que ces commissions ne doivent pas être perçues comme des moyens de contourner les CTT.

Face aux remarques des représentants des personnels des différentes OS, le DG indique :

- Que l'objectif de ces commissions est de traiter des questions locales au travers d'instances communes, public / privé
- Que sur un certain nombre d'aspects ce projet n'apparaît pas suffisamment abouti (question de la représentativité notamment)

En conséquence, **le point est exclu du vote et un nouveau projet sera proposé au CTC suivant.**

Présentation de la mise en place de sessions de formation sur la prévention des discriminations, des agissements sexistes et des violences sexuelles (information)

Le cabinet « Egae » présente la démarche qui va s'appuyer sur un sondage anonyme auprès des personnels en septembre afin d'évaluer leur niveau de connaissance de la problématique. Ce sondage sera suivi de formations « pilote », ensuite déployées sur l'ensemble du territoire une fois validées.

Consensus de l'ensemble des OS sur l'utilité de la démarche.

EFA-CGC souligne :

- qu'il faut être aujourd'hui conscient que rares sont les cas où les victimes se manifestent...
- qu'il y a des agissements actuellement non dénoncés par manque de confiance dans la hiérarchie sur sa capacité à gérer le problème et à apporter un soutien.
- Que les assistantes sociales ont vocation à jouer un rôle particulièrement important dans l'écoute, le soutien et le conseil, y compris en amont du signalement pour aider les victimes à s'exprimer. Elles doivent être intégrées au dispositif.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Présentation des modalités de calcul de l'index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (information)

Point reporté au CTC suivant faute de temps.

Avis sur le projet de note de service sur l'utilisation de la messagerie électronique (vote)

Point reporté au CTC suivant faute de temps.

Néanmoins EFA-CGC intervient sur la nécessité de prendre en compte le droit à la déconnexion autre que la simple recommandation, et notamment que soient étudiées les possibilités de différer les remises de mails afin de préserver la tranche horaire 20h-7h.

Présentation des indicateurs nationaux de gestion durable des forêts publiques (information)

Le DFRN présente la démarche comme le moyen de satisfaire le besoin d'éléments concrets en appui de notre communication externe.

EFA-CGC intervient sur les éléments suivants :

- L'importance de la démarche car c'est l'exemplarité de la gestion des forêts publiques qui est en question, et par là même l'occasion de démontrer en quoi les forêts publiques apportent un plus par rapport à la gestion des autres forêts
- Un certain nombre d'indicateurs méritent une plus grande précision afin d'éviter les raccourcis simplistes : évolution du capital à distinguer entre les zones en sylviculture et hors sylviculture, question des essences à détailler, l'échantillonnage des données doit permettre de distinguer les forêts communales et domaniales, en et hors sylviculture,
- Qu'en est-il de l'observatoire des fonctions sociales ?
- Sous réserve d'un enrichissement avec une retranscription stricte des critères du MAA (résultant des critères d'Helsinki à travers la liste d'indicateurs enrichie à la conférence de Vienne de 2003) appliquée aux forêts publiques cette démarche pourrait se substituer au bilan patrimonial
- EFA-CGC fera des propositions concrètes pour alimenter la réflexion dans ce sens.

DG et DFRN :

- Il faut se garder du message qui tend à répandre l'idée d'une surexploitation des forêts publiques qui ne reflète pas la réalité et va à l'encontre de l'intérêt de l'ONF
- Les données de prélèvement du COP d'une part n'étaient pas réalistes en volume et d'autre part nécessitaient des moyens qui ne dépendaient pas de l'ONF et n'ont pas été mis en œuvre (zones de montagne en particulier)
- Le prochain COP devra inclure des objectifs réalistes en volume comme au niveau des types de produits
- Concernant l'observatoire des fonctions sociales, il s'agit d'un travail à périodicité de 5 ans (avec l'Université de Rouen) il va être relancé.
- Le DG indique que le MTES a commandé à l'ONF une étude de l'impact de la gestion de l'ONF sur la biodiversité, une présentation de cette étude sera faite au CA, avec une valorisation à l'externe.
- Le DG appelle les OS qui le souhaitent à contribuer à la réflexion sur les indicateurs.

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com

Echange sur les modalités d'animation et d'évaluation des assistants de service social

Le Directeur Général indique que ce point de l'ordre du jour fait écho aux alertes qui se sont manifestées concernant la situation des Assistants de service Social et qu'il est particulièrement sensible à leur rôle au sein de l'établissement.

La question des véhicules a déjà été traitée plus en amont de l'ordre du jour.

Le Directeur Général les rencontrera le 24 juin et fera alors le point sur l'ensemble des problèmes rencontrés.

EFA-CGC évoque la question des 6 assistantes sociales fonctionnaire qui suite à leur reconnaissance en catégorie A, doivent pouvoir être détachées dans le corps de attachés (contre celui des SA actuellement) sans abandonner leur statut. Le courrier qui leur a été adressé en janvier par la DRH est erroné dans les termes utilisés et s'apparente à une forme de pression pour passer sous statut de droit privé. De telles pressions doivent impérativement cesser.

Vos représentants EFA-CGC, le 25 avril 2019

Syndicat de l'Environnement, la Forêt et l'Agriculture

EFA-CGC

4 rue André Vitu - BP 21078 - 88051 EPINAL CEDEX 9

Courriel : permanence@efa-cgc.com